

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le treize du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 05 avril 2022.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Alice JAMBON-TALEB – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Rémy PASSOT – Laurent MORIN.

Excusés : M. & Mme Damien TOMATIS (pouvoir donné à M. Laurent MORIN) – Maryline PLAFORÊT-DURAND (pouvoir donné à M. Gontran BODESCOT).

Secrétaire de séance : Mme Estelle DUCRUIX.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

I/ URBANISME

1) DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

M. le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par :

- Maître Xavier TAITHE, Notaire à ANSE (Rhône), mandataire de SC Domaine Émile CHEYSSON, reçue en Mairie le 15 mars 2022, concernant la vente de biens cadastrés AB 121 – Lot A (1 457 m² sur une surface totale de la parcelle de 3 050 m²) sis Le Bourg à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme Christophe SAVOYE, domiciliés 11 Route de la Grosse Pierre à CHIROUBLES (Rhône).

- Maître Xavier TAITHE, Notaire à ANSE (Rhône), mandataire de SC Domaine Émile CHEYSSON, reçue en Mairie le 21 mars 2022, concernant la vente de biens cadastrés AB 121 – Lot B (1 598 m² sur une surface totale de la parcelle de 3 050 m²) sis Le Bourg à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme Christophe SAVOYE, domiciliés 11 Route de la Grosse Pierre à CHIROUBLES (Rhône).

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

II/ FINANCES

1) EAU-ASSAINISSEMENT

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2021, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	48 534.00 €	34 199.85 €
Recettes	48 534.00 €	39 971.54 €
Résultat de l'exercice : excédent		5 771.69 €
Report exercice précédent		0 €
Résultat à affecter		5 771.69 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	33 431.00 €	23 032.86 €
Recettes	33 431.00 €	19 941.65 €
Résultat de l'exercice : déficit		3 091.21 €
Déficit antérieur reporté		8 196.69 €
Résultat à reporter : déficit		11 287.90 €

Les « restes à réaliser » s'élèvent à 2 200.00 € en dépenses.

M. le Maire se retirant de l'Assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 et décide que l'excédent de 5 771.69 €, soit affecté en totalité au compte R 1068 en investissement.

B/ COMPTE DE GESTION : M. le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Mme Sylvie CRUSSARD et M. Denis BAUER – Comptables, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2021. Après délibération, les Conseillers déclarent que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2022 : M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2022 du Service eau et assainissement M49, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes d'exploitation	48 813.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	37 125.00 €.

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2022 du Service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

Pour information, la pose de mesure débit by-pass à la station d'épuration a été faite l'an dernier mais est financée cette année.

2) BUDGET COMMUNAL

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2021, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	413 226.00 €	363 015.91 €
Recettes	413 226.00 €	468 289.27 €
Résultat de l'exercice : excédent		105 273.36 €
Excédent antérieur reporté		12 109.81 €
Résultat à affecter		117 383.17 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	178 986.00 €	77 227.39 €
Recettes	178 986.00 €	140 816.66 €
Résultat de l'exercice : excédent		63 589.27 €
Déficit antérieur reporté		5 420.04 €
Résultat à reporter : excédent		58 169.23 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 79 800.00 € en dépenses et à 27 800.00 € en recettes.

M. le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021 et décide que l'excédent de 117 383.17 €, soit affecté comme suit :

- 46 750.00 € au compte R 1068 en investissement
- 70 633.17 € reporté en fonctionnement au compte 002.

Cette disposition répond à un impératif de précaution au regard des dépenses de fonctionnement, qui pourraient évoluer défavorablement en fonction de l'inflation et des hausses de coûts.

B/ COMPTE DE GESTION : M. le Maire présente le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2021 par Mme Sylvie CRUSSARD et M. Denis BAUER – Comptables, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2021. Après délibération, les Conseillers adoptent le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2022 : M. le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2022, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	524 863.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	190 350.00 €

M. le Maire précise que le budget de fonctionnement a été construit avec une vision de précaution tenant compte de l'inflation que connaît notre pays actuellement.

Ce Budget permettra la réalisation des investissements suivants :

- l'aménagement du cimetière : installation d'un colombarium et d'une stèle pour un jardin du souvenir.
- l'aménagement du centre du village : nouvelles illuminations, panneau de départ des randonnées, nouvelle signalétique ...
- le remplacement des extincteurs de plus de 10 ans et des BAES.

- l'acquisition d'une plateforme réglable pour le travail en hauteur et autre matériel de voirie.
- l'acquisition de mobilier pour le Gîte (tables, chaises) et pour l'École (meuble casiers).
- l'aménagement de l'Agence Postale Communale ➤ rafraîchissement des peintures et changement de mobilier sont envisagés sachant que La Poste apporte sa contribution avec l'achat du mobilier.
- l'achat de matériels pour les bâtiments communaux (compteurs gaz et fuel...).
- la fin des travaux de réfection des façades de l'Église ➤ le décompte général et définitif des travaux a été adressé avec des révisions de prix conséquentes ; sur conseil de M. ALBRECHT, Conseiller aux décideurs locaux Saône Beaujolais, une demande d'informations concernant le calcul de ces révisions a été adressée à l'Architecte Patrice SALÈS. La réponse est attendue.
- les travaux d'accessibilité de la Mairie ➤ mise en conformité de la rampe d'escaliers.
- le changement de la chaudière fuel de l'École par une chaudière biomasse ➤ travaux prévus en juillet 2022.

- divers travaux dans des logements communaux et des bâtiments si nécessaires...

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2022 est adopté à l'unanimité.

En ce qui concerne les emprunts, M. ALBRECHT, Conseiller aux décideurs locaux Saône Beaujolais, va étudier les contrats en cours et les possibilités que la Collectivité pourrait prétendre pour augmenter sa marge de manœuvre financière.

M. Gontran BODESCOT porte à la connaissance des Conseillers divers graphismes montrant l'évolution des capacités d'épargne depuis 2013.

3) TAUX D'IMPOSITION 2022

M. le Maire propose d'examiner les taux de référence communaux des taxes locales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti), pour l'exercice 2022, comme suit :

- foncier bâti 32.87 €
- foncier non bâti 33.00 %

Les bases d'imposition prévisionnelles 2022 par rapport aux bases effectives 2021 voient une variation de l'ordre de 4.28 % pour la taxe foncière bâti et 3.12 % pour la taxe foncière non bâti.

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année depuis 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels. Le coefficient correcteur qui s'applique est de 1.343843 ; il a pour effet d'apporter un versement de 43 208 € dans le cadre des ressources fiscales indépendantes des taux votés.

M. le Maire fait part que les taux des taxes n'ont pas subi de revalorisation depuis 2014. Aussi, propose-t-il qu'une variation des taux soit examinée l'an prochain.

4) SUBVENTIONS

M. le Maire présente les demandes de subventions reçues accompagnées des éléments financiers.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal (1 abstention pour le Comité d'Animation & d'Entraide) vote le montant des subventions accordées aux Associations, à savoir :

Associations	TOTAL
Collège Jean-Claude RUET (convention de partenariat)	220.00 €
Comité d'Animation & d'Entraide	1 000.00 €
Syndicat Agricole & de Défense « La Terrasse » (compensation entretien sanitaires)	450.00 €

soit un total à verser s'élevant à 1 670.00 € (article 6574 du budget communal 2022).

Un courrier informant de l'attribution de la subvention sera adressé au Président du Comité d'Animation & d'Entraide, dans lequel il sera sollicité une rencontre afin d'échanger ensemble sur les actions futures.

5) DEMANDES DE SUBVENTIONS

A/ AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE (dossier piloté et suivi par Mme Alice JAMBON-TALEB) : M. le Maire expose que la Commune avait engagé le réaménagement du carré situé à gauche du Monuments aux Morts en 2009 avec la reprise des emplacements de terrain commun au cimetière.

D'après l'Association Française d'Information Funéraire, l'augmentation du nombre de crémations représentera 50 % des obsèques en France d'ici 2030. Les Collectivités ont la responsabilité d'assurer une place

suffisante pour accueillir les défunts dans les cimetières. L'aménagement d'espaces cinéraires constitue alors un enjeu majeur pour les prochaines années.

La Municipalité souhaite anticiper cette évolution. Aussi est-il envisagé d'installer un colombarium et un jardin du souvenir. Cet espace serait agrémenté de bancs et pourrait être évolutif afin de garantir une homogénéité du site cinéraire et ainsi rendre aux familles des espaces de recueillement plus agréables.

La grille de l'entrée du cimetière serait également à rafraîchir.

Une proposition reçue s'élève à la somme de 10 142.50 € HT – 12 171.00 € TTC comprenant un colombarium de 10 cases, le jardin du souvenir avec la pose d'une stèle, de bancs et la peinture de la grille de l'entrée... diverses actions qui permettront de respecter l'engagement vis-à-vis des administrés.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOULIGNE l'impérieuse nécessité d'engager cette action concernant l'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière de la Commune ;

CHARGE M. le Maire de solliciter toutes les aides financières possibles :

- Appel à projets dans le cadre du partenariat territorial avec le Département du Rhône ;
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- Contrat de Ruralité Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- Dotation d'équipement des Territoires Ruraux
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

B/ SIGNALÉTIQUE COMMUNALE (dossier piloté par Mme Alice JAMBON-TALEB et M. Laurent MORIN) : Il est rappelé que le départ des circuits de randonnées pédestres a été transféré sur l'Esplanade de la Mairie. Aussi, un devis a été demandé pour la fourniture et la pose d'un panneau double face mentionnant les circuits et diverses informations utiles à connaître pour le départ des randonneurs ; il s'élève à la somme de 2 438.00 € HT – 2 925.60 € TTC.

Dans le cadre de la réflexion sur la mise à jour et l'épuration de la signalétique en place, il est proposé la fourniture et la pose de toiles tendues sur des murs stratégiques sur lesquels seraient reproduits un plan de la Commune et répertoriés les sites et les activités commerciales à découvrir. Un devis établi pour une toile s'élève à la somme de 1 735.00 € HT – 2 082.00 € TTC.

Ces actions entrent dans le cadre de la promotion et mise en valeur du territoire.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOULIGNE l'impérieuse nécessité d'engager cette action concernant l'amélioration de la signalétique de la Commune ;

CHARGE M. le Maire de solliciter toutes les aides financières possibles :

- Appel à projets dans le cadre du partenariat territorial avec le Département du Rhône ;
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- Contrat de Ruralité Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- Dotation d'équipement des Territoires Ruraux
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022.

III/ VOIRIE ET VIE DU VILLAGE

1) DEVIS OXYRIA

M. Franck BRUNEL communique le montant des devis établis par M. Franck CHERPIN, Chargé d'études et de travaux auprès d'OXYRIA pour le compte de la Communauté de Communes Saône Beaujolais, pour les travaux suivants :

- Route de la Grosse Pierre : création de 4 zones de croisement (15 ml) et reprise en enrobé sur une longueur de 400 ml (depuis intersection avec RD 119 Rue des Écoles à l'intersection avec la VC Route de Frédières) = 39 971.35 € HT – 47 965.62 € TTC ;

- Route de Vermont : purge de 2 affaissements 13 m et 11 m en demi-chaussée = 3 902.40 € HT – 4 682.88 € TTC ;

- Reprofilage ponctuel et Point à temps automatique sur la Route des Bois = 8 243.70 € HT- 9 892.44 € TTC ;

- Signalisation : marquage vers l'Église et chicane à l'intersection de la Route de la Grosse Pierre et Route de Douby = 1 907.90 € HT – 2 289.48 € TTC.

M. BRUNEL rappelle que le montant des crédits alloués pour 2022 par la Communauté de Communes, dans le cadre du programme voirie, s'élève à 43 427.00 € TTC auxquels il faut ajouter le reliquat 2021 de 31 574.00 € TTC, soit un total de 75 001.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation, cette année, des travaux « Route de la Grosse Pierre » - « Route de Vermont » - Pata « Route des Bois » et signalisation – montant total TTC de 64 830.42 €. Une réserve est toutefois émise pour les travaux concernant le giratoire à l'intersection de la « Route de la Grosse Pierre » et de la « Route de Douby », préférant s'assurer que le système proposé corresponde bien aux attentes et n'engendrent pas de problème pour les riverains. L'avis de ces derniers sera d'ailleurs sollicité.

En ce qui concerne les nids de poules qui se sont formés sur diverses voies communales, l'agent communal procèdera prochainement au rebouchage dès que la centrale de bitume sera ouverte.

M. BRUNEL communique également le montant du devis pour :

- Belvédère du Turget : remise en état du chemin d'accès aux 4 nouvelles habitations = 3 490.00 € HT – 4 188.00 € TTC.

Comme évoqué lors de précédents conseils concernant l'affaire FONCIMMO / ARLOGIS, M. le Maire demande l'autorisation d'adresser ce à Mme Sylvie DUBOUIS, responsable des entités précitées, lui préconisant la remise en état de ce chemin telle que mentionnée dans la proposition. Il précise qu'il s'agit toujours là de trouver une solution à l'amiable. Il sera demandé au Cabinet Cédric DESMURES – Géomètre, d'intervenir dès que possible pour les relevés altimétriques.

2) ILLUMINATIONS

Mme Estelle DUCRUIX présente la proposition de CRÉLIGHT pour l'acquisition de nouvelles illuminations en complément de celles achetées l'an dernier, qui s'élève à 909.00 € TTC. La pose et dépose n'ont pas encore été estimées (attente devis de l'entreprise DUGELET).

Le Conseil Municipal choisit les motifs (arbre lumineux et traverse « Bonnes Fêtes ») et valide la proposition chiffrée.

3) ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

M. Franck BRUNEL présente les 2 propositions qu'il a reçues pour les travaux de peinture de la rambarde du balcon et des escaliers de la Mairie. Après examen, le Conseil Municipal approuve l'offre des Ets REFFAY à BEAUJEU, qui s'élève à la somme de 3 070.00 € HT – 3 684.00 € TTC.

IV/ RESSOURCES HUMAINES

M. le Maire informe qu'il programmera une réunion de la Commission d'ici la fin du mois afin d'évoquer les prochains mouvements de personnel.

Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU évoque la demande du Sou des Écoles qui sollicite la reprise de la gestion de la Cantine Scolaire par la Municipalité. Ce sujet sera évoqué au cours de cette réunion de Commission RH et une rencontre avec les représentants du Sou des Écoles sera fixée courant 1^{ère} quinzaine de mai.

M. le Maire a contacté le CDG 69 afin de solliciter de l'aide pour l'organisation future des services de la Mairie. Il informe qu'un conseiller spécialisé dans les ressources humaines met à la disposition des employeurs des outils et des supports de gestion et réalise à la demande des missions de conseil et de coaching. Dans le cas où la Collectivité serait intéressée par la réalisation d'une mission « diagnostic – appréciation – rapport et préconisation », une proposition écrite et chiffrée est établie suivie d'une convention de mise à disposition de personnel. A titre indicatif, cette mission a une durée maximum de 12 jours, son coût est estimé à 7 000.00 € environs.

M. le Maire indique que le coût peut sembler élevé mais que l'enjeu « ressources humaines », qui engage la Municipalité sur le long terme, nécessite sûrement une telle dépense.

Le Conseil Municipal, après discussion, convient de la nécessité d'être assisté dans les missions à proposer, les répartitions des postes et les recrutements à envisager et donne un avis favorable pour confier la réalisation de cette mission de conseil au CDG 69. Cette mission pourrait débuter dès septembre prochain.

V/ CULTURE : PROJET FESTIVAL DE JAZZ

A l'issue de leur visite sur le territoire, les étudiantes de HEC PARIS ont établi le 3^{ème} volet relatif à l'organisation d'un festival sur le territoire de la Commune.

Le coût pour cette 1^{ère} édition est estimé à 30 000.00 €.

M. Olivier DEPARDON, Président de l'association organisatrice de ce festival, a rencontré différents acteurs susceptibles d'intervenir dans ce projet. La recherche de financement et de sponsors est lancée.

La question, qui se pose, est de savoir si dans des délais assez courts, les financements pourront être trouvés pour l'édition 2022 ? Un report de la 1^{ère} édition en 2023 n'est donc pas exclu.

VI/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

MM. Gontran BODESCOT et Franck BRUNEL rapportent :

- Le Comité Syndical, réuni le 04 avril 2022, a voté le budget primitif 2022 pour les crédits suivants :
 - Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées 1 212 749.02 €
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées 1 524 840.61 €.
- Les travaux programmés pour le renouvellement des canalisations d'eau potable sur la Commune de CHIROUBLES sont :
 - « Les Frédières – antennes » 300 ml Pe 40 + 2 bts = coût 63 000.00 € HT
 - « Javernand » 330 ml D 100 mm + bts (dévoisement réseau / abandon) = coût 61 000.00 € HT
 - « Transit Les Labourons – Javernand » linéaire > 4 000 ml D 100 mm = coût 90 000.00 € pour 500 ml – travaux programmés sur 8 ans.
- Des ventes d'eau existent entre les Syndicats Intercommunaux des Eaux du Haut Beaujolais (SIEHB) et du Mâconnais Beaujolais (SIEMB) pour alimenter respectivement les 2 territoires. Les conditions d'exploitation de l'usine de production des « Nuguets » ont évolué avec la mise en place d'un traitement mobile de pesticides. Un nouveau contrat de délégation de service public a pris effet le 1^{er} janvier 2022 sur le SIEMB. La convention prévoit que le tarif de l'eau sera facturé comme suit à compter de janvier 2022 :
 - 0.1600 € m³ en 2022
 - 0.2050 € m³ en 2023
 - 0.2550 € m³ à partir de 2024.

VII/ SDMIS

M. le Maire expose qu'afin de consolider le départ des secours, le SDMIS du Rhône s'active à mettre en œuvre des dispositifs permettant d'améliorer la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires notamment les journées en semaine.

Les conventions de disponibilité signées par le SDMIS avec les employeurs publics et privés de sapeurs-pompiers volontaires font déjà partie de ces dispositifs. Désormais de nouvelles conventions viennent d'être mises en œuvre. Il s'agit de conventions entre le SDMIS du Rhône, les Communes et les associations en charge du temps périscolaire. Ces conventions ont été créées car il s'avère que des parents, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, ne peuvent pas se rendre disponibles à certaines heures de la journée compte-tenu du fait qu'ils assurent la garde de leur enfant à la fin des classes, aussi bien lors de la pause méridienne que le soir après la fin du temps scolaire. Ces nouvelles conventions ont pour objet de permettre une prise en charge à la dernière minute des enfants scolarisés de sapeurs-pompiers volontaires qui sont alertés pour une mission de secours sur le temps périscolaire, en journée semaine.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve la convention et charge M. le Maire de la signer.

VIII/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

1) COMMISSION CULTURE DU 15 MARS 2022 (Mme Alice JAMBON-TALEB)

Ont été évoquées : - la programmation des Festiv'été – les demandes de subventions – le lancement de la procédure de délégation de service public pour le cinéma Le Singulier – le projet de modernisation du Musée Audin à BEAUJEU – les actions « éducation artistique et culturelle » proposées aux écoles sachant que 65 % sont financés par la CCSB et 35 % à la charge des Communes ➤ il sera vu pour que l'École de CHIROUBLES se positionne sur une action pour la rentrée prochaine.

2) COMMISSION SOCIAL (Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU)

A été évoqué le problème de l'aire d'accueil des gens du voyage à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, qui est une aire de passage sur laquelle les voyageurs sont censés ne pas rester de manière permanente. 3 familles sont accueillies de manière quasi permanente depuis des années !

Autre sujet abordé : les modalités de financement de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale concernant le dispositif « Grandir en Milieu Rural » (petite enfance, enfance jeunesse).

3) GROUPE DE TRAVAIL SPORTS (M. Gontran BODESCOT)

Le récapitulatif des subventions allouées aux clubs sportifs a été présenté ainsi que les critères d'attribution. Une proposition a été faite de soutenir la formation aux éducateurs sportifs, aux bénévoles... à suivre.

4) COMMISSION GESTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS, ENVIRONNEMENT, ENS, SPANC (M. Gontran BODESCOT – Mme Audrey MAZUY)

Cette Commission s'est réunie à CHIROUBLES ce mardi 12 avril 2022 au cours de laquelle France Nature Environnement Rhône et le SYDER ont fait une présentation sur la pollution lumineuse et les solutions pour la limiter (extinction de l'éclairage public nocive pour la faune – remplacement des luminaires par des LED...).

Le service d'assainissement non collectif (SPANC) a été présenté, de même que l'équipe et ses missions. Le règlement de service a été mis à jour.

IX/ QUESTIONS DIVERSES

1) INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire communique :

✂ Cela fait 2 fois en 15 jours de temps qu'il a été interpellé par des personnes (cyclistes et randonneurs) qui se sont fait mordre par des chiens, lors de leur passage sur la route départementale n° 18^E Route des Saignes. Il précise qu'il incite vivement les personnes à faire un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie et de prendre des photos des chiens errants dans la mesure du possible. Aussi, devant ces faits récurrents et en vertu des pouvoirs de police qui lui sont conférés par l'article L.211-11 du Code Rural, M. le Maire a adressé un courrier recommandé aux propriétaires des chiens les mettant en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires (chiens fermés ou attachés, évaluation comportementale à réaliser) sous peine de placement dans un lieu de dépôt et des conséquences qui suivront, suivant en cela, l'avis sollicité d'un vétérinaire.

✂ La vente d'une partie de la parcelle cadastrée AB 037 sise Impasse de Pouillet appartenant à M. Éric PANATO, dont 2 382 m² se trouve en zone U. Il précise qu'il a été questionné par des aménageurs pour des projets de construction sur cet espace.

✂ Le centre de loisirs Chat'Pito, connaissant des problèmes budgétaires, a adressé un courrier aux familles leur faisant part de l'augmentation des tarifs demandés. Une concertation a été engagée avec les 14 Collectivités dont des familles ont inscrits leurs enfants à Chat'Pito, seule 3 ont répondu à l'invitation ! Le souhait étant que toutes les Collectivités s'engagent financièrement dans le fonctionnement de ce centre de loisirs. M. le Maire rappelle qu'une subvention communale est versée via le budget du CCAS. La participation actuelle est d'environ 5.20 € par jour et par enfant et serait portée à 6.25 €. Pour information, 24 enfants ont fréquenté Chat'Pito en 2019.

✂ Face au manque de bénévoles en amont de la manifestation, dans la phase de préparation (et principalement sur des postes de responsabilité les plus « lourds » tels que la restauration, le balisage...), la Virade du Beaujolais à CHIROUBLES est stoppée. Seul le rendez-vous à FRONTENAS est maintenu le 25 septembre 2022.

✂ Il est d'ores et déjà conseillé de travailler sur différents projets susceptibles d'être prévus en 2023 afin de monter des dossiers pour les demandes de subventions : aménagement de l'étage et de la cave de la Mairie – création d'un cheminement piétonnier dans le centre du village – réfection de toitures dont la Salle des Fêtes – poursuite des études sur les chauffages des bâtiments – Cantine scolaire...

2) TOUR DE TABLE

✂ Mmes Alice JAMBON-TALEB et Estelle DUCRUIX en présence de Mme Yvette LAFAY ont sollicité l'avis de M. Lambert FERRET, Charpentier, sur l'état de la charpente de la Chapelle Saint-Roch. A première vue, celle-ci ne semble pas en mauvais état. Il faudrait aussi s'assurer que l'humidité ne provient pas par infiltration par le sol. Un abat-son est manquant : c'est auprès d'un menuisier qu'il faut s'adresser pour en refaire poser un.

Dans un premier temps, une suggestion émise pour sécuriser et assainir l'édifice serait d'écrouler le plafond et de laisser la charpente apparente... à suivre.

✂ M. Gontran BODESCOT rappelle les réunions prévues la semaine prochaine concernant l'organisation de la journée de rattrapage le 22 mai prochain et la planification des projets à lancer à la suite du rapport rendu par les étudiants de master 1 Gestion des Territoires et Développement rural de l'Université Lumière LYON 2.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au lundi 23 mai 2022.

La séance est levée à 23h10.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

BESÈME Frédéric		
BODESCOT Gontran		
BRUNEL Franck		
JAMBON-TALEB Alice		
MAZUY Audrey		
DUCRUIX Estelle		
SPÉE-FOURNEAU Perrine		
PASSOT Rémy		
TOMATIS Damien	EXCUSÉ	(Pouvoir donné à M. Laurent MORIN)
MORIN Laurent		
PLAFORÊT-DURAND Maryline	EXCUSÉE	(Pouvoir donné à M. Gontran BODESCOT)

